



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2006/L.14
24 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Vingt-quatrième session

Bonn, 18-26 mai 2006

Point 12 c) de l'ordre du jour

Coopération avec les organisations internationales compétentes

Coopération avec d'autres conventions, ainsi qu'avec les organismes

scientifiques et les organismes des Nations Unies

Coopération avec d'autres conventions, ainsi qu'avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec satisfaction le document FCCC/SBSTA/2004/INF.19 sur les diverses solutions envisageables pour renforcer la coopération entre les trois Conventions de Rio, établi conjointement par les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que les communications des Parties figurant dans le document FCCC/SBSTA/2006/MISC.4, dans lesquelles sont exposées des vues, suggestions et recommandations, ainsi que les limites des solutions envisageables décrites dans le document cité en premier.
2. Le SBSTA a pris note d'une déclaration écrite du Secrétaire exécutif de la CDB contenant des informations sur les résultats de la huitième session de la Conférence des Parties à la CDB en ce qui concerne des questions se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment le fait que le rapport du Groupe spécial d'experts techniques de la CDB sur la diversité biologique et l'adaptation aux changements climatiques était disponible, ainsi qu'aux activités du Groupe mixte de liaison.
3. Le SBSTA a estimé que la coopération au niveau national, y compris par l'intermédiaire des points de contact nationaux, offrait les plus grandes chances d'une coopération utile et efficace sur des questions se rapportant aux trois Conventions de Rio. Notant également que les Parties avaient fixé leurs propres priorités au sujet des conventions, le SBSTA a encouragé les Parties à s'efforcer d'améliorer et de faciliter la coopération à l'échelle nationale, compte tenu du mandat propre à chaque convention. Le SBSTA a noté que les Parties gardaient à l'esprit les questions intersectorielles concernant les trois Conventions de Rio lors de l'examen des points de l'ordre du jour au titre desquels se posaient de telles questions.

4. Le SBSTA a salué les activités concertées de vulgarisation actuellement entreprises par les secrétariats des trois Conventions de Rio, notamment les progrès accomplis dans l'amélioration de l'accessibilité des informations et des données pertinentes sur leurs sites Web, et a souligné le rôle important du Groupe mixte de liaison dans la promotion de l'échange d'informations, notamment sur les activités liées au transfert de technologie, au renforcement des capacités et aux expériences accumulées dans le cadre des auto-évaluations des capacités nationales.
5. Le SBSTA a pris note du rapport oral du secrétariat sur les résultats de la quatorzième session de la Commission du développement durable en ce qui concerne le groupe de thèmes portant sur l'énergie au service du développement durable, les changements climatiques, la pollution atmosphérique et le développement industriel.
6. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'informer les Parties, à sa vingt-sixième session (mai 2007), du résultat de la quinzième session de la Commission du développement durable.
7. Le SBSTA a pris note en s'en félicitant de la tenue, lors de la présente session, de l'atelier sur le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone, sous la direction du Président du SBSTA.
8. Le SBSTA a pris note du rapport oral du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les progrès accomplis dans l'élaboration de son quatrième rapport d'évaluation.
